

### Interpellation

2087 Grimm, Berthoud (Les Verts)

Cosignataires: 13

Déposée le: 13.06.2007

#### Les FMB et la stratégie énergétique cantonale

Selon les articles parus dans la presse le 5 juin dernier, les FMB ont formé le projet de construire en Basse Saxe une centrale à charbon de nouvelle génération d'une puissance de 900 mégawatts (MW), soit trois fois plus que la Centrale de Mühleberg. Le coût du projet est estimé à 1,6 milliard de francs. Sous l'angle écologique, ce projet est extrêmement contestable. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie des FMB Energie SA dans ce projet ?
2. Le Conseil-exécutif ne pense-t-il pas lui aussi que la construction d'une centrale aussi gigantesque, qui va dégager un maximum de CO<sub>2</sub>, risque de compromettre la crédibilité du canton de Berne, qui par ailleurs préconise la réduction dans toute la mesure du possible de notre production de CO<sub>2</sub> ?
3. Le gouvernement est-il prêt à accepter que les FMB Energie SA construisent en Allemagne voisine une centrale très polluante qui n'apportera aucun avantage particulier ni à la Suisse ni au canton de Berne ?
4. Actionnaire majoritaire, le canton de Berne a-t-il été informé de ce projet avant la publication des communiqués de presse ?
5. Les FMB Energie SA sont encore à la recherche de partenaires pour le financement du projet. Le canton de Berne pourrait-il être un tel partenaire ?

#### Réponse du Conseil-exécutif

##### Introduction

BKW FMB Energie SA (FMB) est une société anonyme de droit privé dotée de la personnalité juridique et cotée à la bourse SWX. Sur le marché de l'énergie, elle fait face à la concurrence. Détenant 52,5 pour cent des actions des FMB, le canton de Berne en est l'actionnaire majoritaire. Certes l'entreprise semi-publique est au service des intérêts publics, mais elle ne remplit pas de tâche sur mandat du canton ; c'est pourquoi elle ne fait pas partie de l'administration cantonale.

Il faut faire une distinction entre la stratégie d'entreprise et la politique énergétique du canton. La stratégie des FMB est du ressort de leur conseil d'administration. Le canton n'exerce qu'une influence limitée à cet égard car deux membres seulement du Conseil-exécutif siègent dans cet organe de onze personnes. De plus la stratégie énergétique 2006 du canton de Berne n'est pas contraignante pour les FMB et les intérêts économiques de cette entreprise sont prépondérants dans la définition de sa propre stratégie. La

politique énergétique du canton quant à elle découle de la stratégie énergétique cantonale. Les changements que celle-ci doit entraîner pour la stratégie de propriétaire du canton à l'égard des FMB sont actuellement à l'étude.

#### Question 1

La demande en électricité croît sans cesse et la disparition de sites de production et de possibilités d'approvisionnement est prévisible (centrales de Mühleberg et de Beznau, contrats d'approvisionnement à long terme avec Electricité de France). Il est donc à craindre que les FMB, comme d'autres fournisseurs suisses, ne puissent plus garantir à moyen terme l'approvisionnement de leurs clients du marché suisse à des conditions concurrentielles. Il est dès lors indispensable d'augmenter sensiblement les capacités de production ces prochaines années. Aussi les FMB s'emploient-elles à accroître leurs en Suisse et à l'étranger.

La stratégie des FMB vise à approvisionner le marché suisse prioritairement avec du courant indigène mais prévoit également la possibilité de recourir en cas de besoin à ses propres installations de production à l'étranger. Cette stratégie confère aux FMB l'indépendance dont elles ont besoin pour s'imposer et se développer en Suisse et en Europe sur les marchés libéralisés. Elle précise en outre que le mode de production et l'origine de l'électricité doivent être déclarés, garantissant ainsi une transparence à l'égard de la clientèle.

La centrale à charbon prévue à Dörpen correspond aux dispositions de cette stratégie.

#### Question 2

Le Conseil-exécutif partage l'avis de l'auteur de l'interpellation selon lequel les centrales à charbon sont très problématiques au niveau des émissions de CO<sub>2</sub>; le projet suscite dès lors une position critique de sa part. Probablement que des oppositions se manifesteront aussi en Allemagne. Il est en outre exact que la centrale ne respecte pas la stratégie énergétique du canton. Toutefois, ce n'est pas lui qui a lancé le projet, mais les FMB (voir distinction ci-dessus).

#### Question 3

La décision émane des FMB et ne reflète pas la position du Conseil-exécutif (cf. distinction établie plus haut).

#### Question 4

Conformément à la politique d'information usuelle, le conseil d'administration est régulièrement informé de l'avancement du projet.

#### Question 5

Les FMB prévoient de réaliser la centrale à charbon avec des partenaires, soit en priorité les entreprises industrielles et les entreprises d'approvisionnement locales. Le canton n'est pas prévu comme partenaire pas plus qu'il ne lui incomberait de participer à un tel projet.

### **Au Grand Conseil**